Danse

Avec l'ouverture de classes de danse à horaires aménagés, un CE2, un CM1 et un CM2 à l'école Ferdinand Buisson A, les jeunes danseurs auront désormais leur établissement pour apprendre le plus tôt possible à faire des pointes et autres entrechats.

En 1974, ouvrait la première classe de sixième musicale. En 1989, c'est un cursus complet qui était proposé avec l'ouverture de classes musicales à l'école élémentaire Billancourt. Chaque année depuis leur création, ces classes musicales élémentaires reçoivent de nombreuses candidatures. Ce succès – jamais démenti au fil des ans – laisse donc présager le meilleur des avenirs pour les futures classes à horaires aménagés danse ! En ouvrant ses cours à des enfants de 8, 9 et 10 ans, Boulogne-Billancourt rejoint ainsi les rares villes françaises à offrir ce genre de cursus scolaire complet. À savoir : un enseignement artistique en trois cycles. Un premier cycle adressé aux enfants du CE2 au CM2, un deuxième se poursuivant au collège Jean-Renoir ou au collège Landowski et un troisième dans les lycées parisiens La Fontaine et Racine.

Dans le cursus de l'écolier, danse et scolarité sont au programme

Avec la création de ces classes à horaires aménagés, la ville met en place un enseignement artistique renforcé en y instaurant dorénavant des cours de danse. Ce partenariat signé entre la ville et le ministère de l'Éducation nationale affiche un objectif artistique dans un contexte de mixité sociale où le choix d'un établissement scolaire situé en ZEP prend toute son importance (voir encadré avec Catherine Aimé). Le plus ? Favoriser l'art et la cohésion sociale en même temps auprès des plus jeunes. « *Les classes à horaires aménagées Danse (CHAD) sont destinées à accueillir des élèves qui poursuivent à la fois un cursus scolaire et artistique,* relate Hélène Celhay, coordinatrice des classes à horaires aménagés du conservatoire. *Ces classes organisées en partenariat avec l'Éducation nationale et le*

à l'école !

Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, permettent d'intégrer les heures de cours de musique et de danse à l'emploi du temps tout en assurant un enseignement complet des programmes scolaires. » Ainsi, depuis leur création, les classes à horaires aménagés en musique de l'école élémentaire Billancourt accueillent les élèves du CE2 au CM2 et se poursuivent de la 6e à la 3e au collège Landowski (143 inscrits environ). « *Les classes à horaires aménagés en danse, qui n'existaient à Boulogne-Billancourt que pour les collégiens accueilleront donc dès la rentrée 2008 des élèves de l'enseignement élémentaire. Par conséquent dès 2009, afin d'accueillir des élèves de 6ème plus nombreux, les capacités d'accueil de la CHAM/CHAD existantes pourront être renforcées par une seconde implantation dans un deuxième collège de la ville, soit Jean-Renoir, en complément du collège Landowski.* »

Avril 2008, entretien de motivation et évaluation de l'aptitude physique et musicale des jeunes candidats

« *Depuis mon plus jeune âge, je veux faire de la danse* », confie Sarah, fluette danseuse de 10 ans. Pour la danse comme pour tous les arts, il est avant tout question de passion et de vocation chez celui qui la pratique. Alain Jacquon, directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt, estime que « *Nous apportons notre savoir-faire en matière artistique et nous souhaitons par conséquent que tout l'établissement scolaire en profite. Ce qui compte pour nous, c'est d'abord l'envie de l'enfant qui souhaite intégrer ces cours. Après la mise en place d'ateliers de sensibilisation, nous allons procéder à des entretiens de motivation afin de sélectionner les plus convaincus de ces jeunes candidats. Suivra une évaluation de l'aptitude physique et musicale (souplesse, coordination des gestes, etc.) de ces enfants au mois d'avril. Début mai, les admissions définitives seront effectuées* ». En outre, poursuit la coordinatrice de ces programmes, « *l'un des grands avantages de ces cours aménagés reste évidemment le projet pédagogique enseigné, c'est-à-dire de pouvoir suivre l'évolution de l'activité danse sur un travail régulier. Au final, nous devrions obtenir une homogénéité certaine entre le cursus déjà existant au conservatoire et celui des CHAD. C'est pourquoi, nous allons mettre en place avec les CHAD un vrai travail de connexion qui débouchera finalement sur une même filière. Un professeur de danse et un pianiste accompagnateur assureront ces cours.* »

■ Sabine Dusch

2 questions à Catherine Aimé,

directrice de l'école élémentaire Ferdinand Buisson A

Votre avis de directrice sur l'arrivée de ces classes de danse ?
C.A : D'abord, la création de ces CHAD au sein de notre établissement situé en ZEP est en parfaite adéquation avec la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 18 janvier 2007: ces horaires aménagés offrent aux élèves de l'établissement choisi de meilleures chances d'épanouissement. Pour nous d'ailleurs, cela intègre un projet global d'éveil artistique mené dans notre école depuis des années. Dans ce cadre, les écoliers vont participer et dessiner sur la thématique de la danse. Puis, un artiste plasticien aidera les enfants à reproduire les dessins choisis sur une fresque de la rue de Seine.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?
C.A : À partir de la rentrée prochaine, notre école devrait compter trois classes à horaires aménagés : un CE2, un CM1 et un CM2. Chaque semaine, les écoliers bénéficieront de quatre heures hebdomadaires pour les CE2 et quatre heures trente pour les CM1 et CM2. Deux ou trois demi-journées par semaine, un bus les conduira et les ramènera du conservatoire puisque la danse reste une activité physique qui demande une salle adéquate et ne peut donc avoir lieu dans l'école. Enfin, dans ces classes de danse, les élèves recevront également une formation musicale et participeront à un atelier vocal.

Classes à horaires aménagés danse, saison 2008-2009

L'enseignement de la danse

L'enseignement de la danse classique. Cycle concerné : cycle 3 - CE2/CM1/CM2.
Pour qui ? Les élèves, même débutants, présentant des dispositions pour la danse ainsi qu'une grande motivation. Si ces classes s'adressent aussi bien à des débutants qu'à des danseurs plus expérimentés, des évaluations permettront une répartition par niveau.
Les cours sont assurés par des professeurs du conservatoire à rayonnement régional.
Enfin, les élèves retenus sont exonérés des droits d'inscriptions au conservatoire.

L'enseignement général

Où ? À l'élémentaire Ferdinand-Buisson A. 29, avenue Pierre-Grenier.
Programme scolaire : études générales conformes aux programmes de l'Éducation nationale (même progression et même programme que les autres classes).
Horaires aménagés : les cours de danse s'intègrent dans l'emploi du temps de la semaine de l'élève, l'amplitude horaire hebdomadaire maximum est de 4h30 du temps scolaire.
Préinscription à partir du 10 mars. Dossier téléchargeable sur le site du conservatoire : www.bb-cnr.com ou à retirer à l'école Ferdinand-Buisson A et au conservatoire.
Tous les dossiers sont à retourner directement à l'établissement scolaire avant le 28 mars à 17h.
Entretien et évaluation de l'aptitude physique et musicale dans le courant du mois d'avril 2008.
Admission définitive début mai 2008.

Propreté

Adoptez l'éco-attitude !

Réfrigérateurs, fours et ordinateurs usagés... Ces équipements ne doivent pas terminer leur vie sur le trottoir ! Toutes ces machines, qui contiennent des produits toxiques et dangereux pour la santé, doivent subir un traitement adéquat pour limiter leur impact sur l'environnement. Mode d'emploi.

Pour Noël, Pascal s'est offert l'ordinateur qu'il attendait tant. Sa précédente machine était devenue obsolète. Mais comment se débarrasser de cette dernière ? Il se renseigne alors auprès d'Allô propreté *« Vous avez raison de vous en inquiéter,* lui répond l'opérateur, *ces objets doivent désormais être traités de manière spécifique. Ils étaient auparavant mélangés aux ordures ménagères pour être stockés ou incinérés, ce qui présentait un risque important de pollution. »* Depuis le 15 novembre 2006, la collecte et le traitement des Déchets électroménagers, électriques et électroniques (DEEE) est obligatoire. La raison ? *« Les DEEE contiennent certains matériaux classés dangereux, comme le plomb ou le mercure, qui doivent subir un traitement particulier avant d'être mis en décharge »* explique Alain Juliard, conseiller municipal délégué à la propreté, à la collecte et à la valorisation des déchets. Et il reprend : *« Tous les ans, chaque français rejette 14 kg de DEEE, dont seulement 2 kg sont correctement recyclés à ce jour. L'objectif est de passer à 4 kg, afin de limiter l'impact sur notre santé et notreenvironnement. »*

Des solutions écologiques

« À Boulogne-Billancourt, il existe plusieurs solutions pour se débarrasser de ses DEEE », précise Alain Juliard. Lorsque vous achetez un nouvel appareil, les magasins sont tenus de récupérer gratuitement votre ancien matériel selon la règle « Un repris pour un acheté ». Son recyclage est financé par l'écotaxe, une somme comprise dans le prix d'achat de votre nouvel équipement. Lorsque vous souhaitez simplement vous séparer de votre ancien appareil, vous pouvez le déposer gratuitement en déchetterie au 21, quai d'Issy à Paris (XV[e]) en vous munissant d'un justificatif de domicile (01 45 57 27 35). Si votre appareil est encore en état de fonctionnement, vous pouvez faire appel à une association caritative comme Emmaüs (01 39 69 12 41) qui le prend en charge gratuitement à votre domicile pour en faire profiter ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper. Enfin, vous pouvez aussi téléphoner à Allô propreté pour convenir d'un rendez-vous pour un enlèvement gratuit à domicile.

Qu'est ce qu'un DEEE ?

Un DEEE fonctionne grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, fournis soit par secteur (prise électrique) soit par piles ou batteries. Il existe plusieurs catégories de DEEE : le gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs), le gros électroménager hors froid (fours, lave-linges), les petits appareils (grille-pains, téléphones portables), les écrans et les moniteurs.
Les DEEE en chiffres : en France, les particuliers et les entreprises jettent 1,7 millions de tonnes de DEEE par an. Chaque année, cette quantité s'accroit de 3 à 5 %.

Le devenir des DEEE

Après les avoir récoltés, les magasins, les déchetteries et les collectivités font appel à l'un des quatre éco-organismes agrémentés chargés du traitement des DEEE (Ecologic, ERP, Eco-system ou Recyclum) pour les envoyer dans des centres de traitements spécialisés. Là, ils sont triés, démantelés, dépollués et valorisés selon des normes et des technologies qui ne cessent d'évoluer. Certaines substances sont traitées, d'autre recyclées (cuivre, étain, aluminium...), d'autres incinérées pour produire de la chaleur ou de l'énergie. Certains appareils peuvent même être réparés pour être revendus d'occasion et ainsi réemployés. Cette dernière filière est génératrice d'emplois. Elle permet à des associations et des entreprises de réinsertion de proposer à des jeunes en difficulté ou à des chômeurs un emploi qualifié. S'il fallait encore vous convaincre...

■ Anne-Laure Jardon

Ayez le réflexe !

Allô propreté répond à toutes vos questions au 0 800 024 038.

Encombrants : mode d'emploi

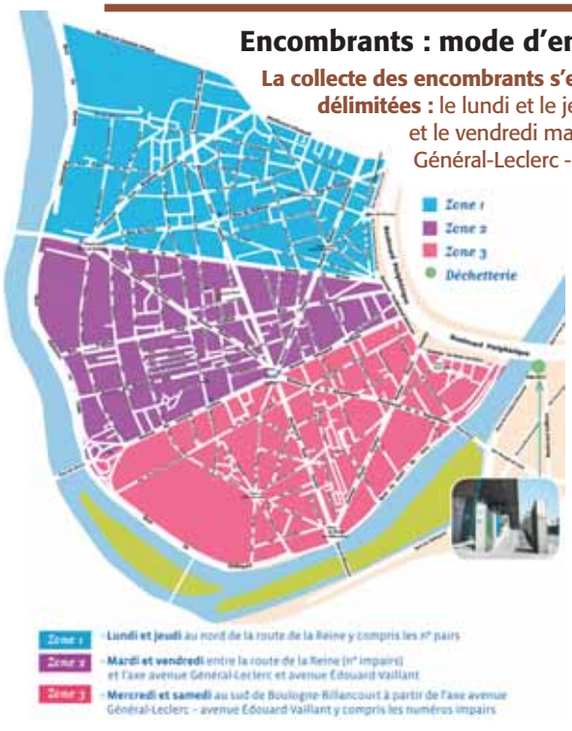
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Déchetterie
Zone 1 - Lundi et jeudi au nord de la route de la Reine y compris les n° pairs
Zone 2 - Mardi et vendredi entre la route de la Reine (n° impairs) et l'axe avenue Général-Leclerc et avenue Édouard-Vaillant
Zone 3 - Mercredi et samedi au sud de Boulogne-Billancourt à partir de l'axe avenue Général-Leclerc – avenue Édouard Vaillant y compris les numéros impairs

La collecte des encombrants s'effectue deux fois par semaine selon trois zones délimitées : le lundi et le jeudi matin au nord de la route de la Reine, le mardi et le vendredi matin entre la route de la reine et l'axe de l'avenue du Général-Leclerc - avenue Édouard-Vaillant et le mercredi et le samedi matin au sud de l'axe avenue du Général-Leclerc - avenue Édouard-Vaillant. Une tournée supplémentaire est organisée le dimanche soir entre 17h et 22h pour la deuxième et la troisième zone. Les encombrants doivent être déposés la veille de chaque jour de ramassage à partir de 20h sur le trottoir, sans dépasser un volume de plus de 1 m^3. **Vous pouvez aussi téléphoner à Allô propreté au 0 800 024 038 pour convenir d'un rendez-vous pour l'enlèvement.**
La déchetterie, gratuite pour les Boulonnais sur présentation d'un justificatif de domicile, est la bonne solution pour ceux qui possèdent un véhicule. Située quai d'Issy, sous l'échangeur du périphérique (voie AD 15), elle est ouverte 7j/7, de 9h30 à 19h, sauf les 25 décembre, 1[er] janvier et 1[er] mai. Attention ! Les dépôts effectués sur la voie publique hors de ce cadre sont illégaux et sanctionnés par une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

△ Plus jamais ça !

◁ L'équipe de la brigade mobile de surveillance et d'intervention prête à traquer les incivilités.

Halte aux incivilités avec la brigade mobile d'intervention !

Depuis février 2007, la ville a mis en place un dispositif original : une brigade mobile de surveillance et d'intervention. Composée de deux policiers municipaux, d'un cadre de la direction Propreté ou Voirie (en alternance) et de l'inspecteur propreté du quartier sur lequel il intervient, l'équipe mobile est chargée d'accentuer la lutte contre les incivilités. Chaque jour, elle sillonne un quartier différent de Boulogne-Billancourt, verbalise les contrevenants en matière de déjections canines, de dépôts sauvages, d'encombrants, de stationnements interdits et gênants. L'équipe contrôle également les chantiers et signale aux services municipaux les dégradations de mobilier urbain, les tags et affichettes à enlever. Depuis sa création, la brigade a réalisé 1 654 signalements et contribue ainsi à l'amélioration de la propreté de la ville. Gare aux contrevenants, les amendes peuvent varier de 38 € à 1 500 € !

12 000 sapins collectés en janvier

Chaque année, la ville collecte 12 000 sapins tout au long du mois de janvier. Déposés sur les trottoirs après les fêtes, ils sont ramassés un à un pour être recyclés. Broyés dans une machine, ils sont alors transformés en compost. La ville utilise ensuite cet engrais naturel dans les parcs et les jardins de la commune.

Les ampoules, un cas particulier

Les tubes néons, les lampes basse consommation et celles à LED contiennent des métaux lourds toxiques et sont donc considérés comme des DEEE. En revanche, les ampoules à

incandescence et les lampes halogènes à filament, qui ne comportent pas de substances dangereuses, peuvent être jetées dans les déchets ménagers classiques (bac gris), mais surtout pas dans la collecte du verre.

À savoir

Déchets toxiques : attention danger !

Sont appelés déchets toxiques les déchets qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement et qui doivent faire l'objet d'un traitement spécifique, comme les peintures, les médicaments, les radiographies, les batteries... Présent sur le marché biologique les 1er et 3e samedis du mois, sur le marché Billancourt les 2e et 4e mercredis du mois, sur le marché Escudier les 2e et 4e vendredis du mois et devant la poste de l'hôtel de ville le 4e mercredi du mois, le camion Planète collecte les déchets toxiques des Boulonnais. Ils peuvent aussi les déposer gratuitement en déchetterie. Les piles usagées peuvent être déposées dans les magasins ainsi qu'à l'hôtel de ville.

Des bornes de stockage pour les déchets médicaux des particuliers

Les déchets à caractères infectieux (piquants, coupants ou tranchants comme les aiguilles, les stylos injectables et les lames...) comportent des risques sanitaires lorsqu'ils sont déposés sur la voie publique dans le cadre de la collecte des déchets. C'est pourquoi la Communauté d'agglomération Val de Seine a souhaité mettre en place un dispositif adapté aux besoins de tous. Ce service gratuit permet de disposer auprès des pharmacies boulonnaises d'un minicollecteur muni d'un code barre. Chaque particulier dépose ses déchets de soins dans le contenant et une fois ce dernier rempli, il doit être déposé dans l'une des bornes de stockage mises à disposition. C'est la lecture du code barre qui en permet l'ouverture. Les bornes de stockage sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Deux bornes desservent Boulogne-Billancourt : l'une à l'entrée de l'hôpital Ambroise-Paré (9, avenue Charles-de-Gaulle) et l'autre à l'entrée de la caserne des pompiers (55, rue Gallieni).

Que faire en cas de gel ?

Lorsque les températures au sol sont négatives pendant plusieurs jours d'affilée, le risque de gel est important. Entre le 15 novembre et le 15 mars, une équipe de six personnes est en alerte météo et peut déclencher une intervention à tout moment. L'équipe – disponible 24h/24 – se rend alors sur le terrain pour saler la chaussée grâce à deux saleuses. Des sacs de sel ont été préalablement distribués dans les équipements publics de la ville (écoles, installations sportives...) ou dans les permanences de quartier où les particuliers et les gardiens d'immeuble peuvent se fournir pour saler leurs trottoirs. Ces derniers sont quant à eux salés lorsqu'ils ont été mouillés, notamment par des fuites d'eau. Enfin, il est demandé aux commerçants de ne plus arroser les trottoirs pour les laver.

Élections

Ce qu'il faut savoir

Les 9 et 16 mars prochain auront lieu les élections municipales et cantonales. Boulogne-Billancourt comprend trois cantons. Seuls les cantons nord-est et sud sont concernés cette fois-ci. Le renouvellement du canton nord-ouest aura lieu en 2011 en même temps que les élections régionales. Explications et informations pratiques.

Mode de scrutin

Les élections municipales

■ Les élections municipales permettent d'élire les conseillers municipaux. Ceux-ci siègent au conseil municipal qui est l'assemblée délibérante de la commune et élisent, en leur sein, le maire et ses adjoints.

■ Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la taille de la commune : de 9 pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour celles de plus de 300 000, il est toujours un nombre impair.
Le conseil de Boulogne-Billancourt réunit quant à lui 55 personnes comme toutes les villes de 100 000 à 149 999 habitants.

■ Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans. La durée du dernier mandat a été exceptionnellement prolongée d'un an en raison du déroulement de l'élection présidentielle et des élections législatives en 2007. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les citoyens élisent des listes de candidats au suffrage universel direct, un scrutin à 2 tours, selon un système combinant scrutin majoritaire et scrutin proportionnel : la liste arrivant en tête obtient systématiquement la moitié des sièges et participe à la proportionnelle à la répartition des 50 % restant.

Prenons des exemples :

Élection dès le premier tour

■ Une liste est élue au premier tour si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50% des voix) ; elle obtient dès lors 50 % des sièges. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, en proportion du nombre de suffrages obtenus.

Élection au second tour

■ Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir. Les listes ayant obtenu au moins 5 % peuvent toutefois fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %.

■ La liste qui arrive en tête obtient 50 % des sièges. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

■ La répartition se fait selon le principe de la plus forte moyenne.
Au deuxième tour, trois listes en présence obtiennent le résultat suivant (*)
Liste A : 16 666 soit 55,37 % des voix
Liste B : 8 006 soit 26,60 %
Liste C : 5 425 soit 18,03 %
soit 30 097 suffrages exprimés.

■ Toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés seront toutes représentées au sein du conseil.

(*) Exemple construit à partir du résultat du deuxième tour des municipales de 1995

À l'heure où nous mettons sous presse le *BBI*, la circulaire du ministère de l'Intérieur précisant les modalités de vote avec les machines à voter n'est pas encore publiée.
Les Boulonnais seront tenus informés de ces modalités dès qu'elles seront connues.

Sur 55 sièges, la liste A, arrivée en tête, obtient 50 % des sièges arrondi à l'entier supérieur, soit 28. Il reste 27 sièges à répartir à la proportionnelle.

■ Il est calculé un quotient électoral représenté par le total des voix des listes pouvant être représentées divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir soit 30 097 / 27 = 1 114. Le nombre de suffrages recueilli par chaque liste est divisé par le quotient pour une première répartition :

Liste A	16 666 / 1 114	14 sièges
Liste B	8 006 / 1 114	7 sièges
Liste C	5 425 / 1 114	4 sièges

25 sièges sont ainsi répartis. Il reste 2 sièges qui seront répartis « à la plus forte moyenne ». La moyenne des listes est calculée en divisant le nombre de voix obtenues par chacune par le nombre de sièges déjà acquis augmenté de 1, soit :

Liste A	16 666 / 15	1 111
Liste B	8 006 / 8	1 000
Liste C	5 425 / 5	1 085

Un siège est attribué à la liste A.
Même calcul pour le siège restant :

Liste A	16 666 / 16	1 041
Liste B	8 006 / 8	1 000
Liste C	5 425 / 5	1 085

Le dernier siège est attribué à la liste C soit un conseil de 55 membres ainsi réparti :

Liste A	28 + 14 + 1	43 sièges
Liste B	7	7 sièges
Liste C	4 + 1	5 sièges

Les sièges sont attribués aux candidats, dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les élections cantonales

■ Les élections cantonales permettent d'élire les conseillers généraux qui sont les membres de l'assemblée délibérante du conseil général. Chacun des 45 conseillers généraux représente son canton et siège à l'assemblée départementale où il participe aux délibérations et au vote. Les conseillers généraux sont élus pour six ans au scrutin uninominal à deux tours. Les conseils généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

En pratique

Qui vote pour qui ?

■ **Les 66 bureaux de vote que compte la ville sont concernés par les élections municipales.** À noter : en raison d'un nombre important d'inscrits, le bureau 59 a été dédoublé pour créer un bureau 66 : les deux bureaux seront installés au Collège Jean-

Renoir, 29, rue Yves-Kermen. Les électeurs français et ressortissants européens qui se sont inscrits avant le 31 décembre sur les listes électorales votent pour les municipales.

■ Pour ce qui concerne **les élections cantonales** deux sur les trois cantons boulonnais (nord-est et sud) sont concernés cette année par le renouvellement. **Il s'agit des bureaux 1 à 18** pour le canton nord-est **et 40 à 66** pour le canton sud, soit un total de 44 bureaux où seront organisées les deux élections. Seuls les électeurs français sont admis à voter pour les cantonales.

Jeunes ayant eu 18 ans entre le 1er et le 8 mars

■ Les jeunes ayant eu 18 ans avant le 29 février 2008 ont été inscrits d'office sur les listes électorales. Ceux qui fêteront leur 18e anniversaire entre le 1er et le 8 mars doivent l'être également mais il est préférable de le vérifier auprès de la commune où ils se sont faits recensés.

Les horaires

■ Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.

Les procurations

■ En cas d'absence programmée ces deux dimanches (vacances, séjour à l'étranger, maladie ...), il est possible de faire établir une procuration. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif. Il suffit de vous présenter au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail muni d'un justificatif d'identité. Vous pourrez remplir un formulaire concernant le mandataire qui votera à votre place (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse...). Celui-ci se présentera dans votre bureau de vote avec sa pièce d'identité et sa carte d'électeur. Attention, le même mandataire ne peut pas disposer de plus d'une procuration pour un électeur votant en France et une pour un électeur résidant à l'étranger. Si vous êtes finalement disponible le jour de l'élection, vous pourrez toujours voter personnellement à condition de vous présenter avant votre mandataire.

■ En cas d'impossibilité de se déplacer (maladie, hospitalisation ou séjour en maison de retraite), les agents du commissariat et de la gendarmerie peuvent venir à domicile pour établir la procuration.

■ Il est recommandé de faire établir la procuration le plus tôt possible car il faut tenir compte des délais d'acheminement du document jusqu'à la mairie. À noter : le premier tour du scrutin se déroule le dernier jour des vacances scolaires d'Ile-de-France. Pour éviter l'affluence des dernières heures, pensez à la procuration.

Les pièces d'identité

■ S'il est toujours possible de voter sans sa carte d'électeur, il est impératif de présenter une pièce d'identité :

• pour les électeurs français : carte nationale d'identité, passeport, carte d'identité de parlementaire, d'élu local ou de fonctionnaire de l'État avec photographie, carte du combattant, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, permis de chasser avec photo...
À l'exception de la carte d'identité et du passeport, les pièces présentées doivent être en cours de validité.

• pour les Européens : carte nationale d'identité et passeport délivré par l'administration de leur Etat, titre de séjour et également, carte du combattant, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, permis de chasser avec photo...

Carte électorale

■ Il faudra présenter la même carte électorale, de couleur bleue à en-tête tricolore, que celle utilisée pour la présidentielle et les législatives. Les électeurs des bureaux 59 et 66 (bureau dédoublé) ainsi que les nouveaux électeurs recevront leur carte électorale dans les premiers jours de mars.

Machines à voter

■ Comme l'an passé, les urnes électroniques seront utilisées.

Propagande électorale

■ La propagande électorale réalisée par les candidats sera adressée par la préfecture par courrier pour que l'électeur prenne connaissance des candidats et prépare son choix.

Transport des personnes à mobilité réduite

■ Si vous avez du mal à vous déplacez, une voiture sera mise à votre disposition pour venir vous chercher à votre domicile et vous amener à votre bureau de vote. Il suffit d'en faire la demande, quelques jours avant, auprès de la mairie en téléphonant au 01 55 18 53 00.

Informations pratiques
www.boulogne-billancourt.com
Service état civil, élections et formalités administratives. Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h15, vendredi de 8h30 à 16h45 et samedi de 8h30 à 11h45. Tél. : 01 55 18 53 00.

■ Marie-Claire Armengaud

Le siège social d'Ipsen réalisé par Norman Foster s'installera sur l'îlot D2.

Seguin-Rives de Seine

Le public découvre le nouveau quartier avec appétit

Les visites commentées de l'opération « Seguin-Rives de Seine » rencontrent un franc succès auprès du public. Depuis octobre dernier, les visiteurs peuvent mieux se rendre compte de la progression des travaux et visualiser les futurs équipements.

Depuis le 13 octobre dernier, les Boulonnais et tous ceux qui s'intéressent au projet Seguin-Rives de Seine sont invités à visiter les chantiers de la ZAC en cours de construction. Le moins que l'on puisse dire c'est que ces visites commentées connaissent un véritable succès, au point que celles du samedi, destinées au grand public, accueillent chacune 50 personnes au lieu des 15 prévues initialement. Entre octobre 2007 et janvier 2008, près de 1 000 personnes auront ainsi participé aux visites commentées. À la date de la réalisation de l'enquête, sur les 630 visiteurs enregistrés, 370 étaient des visiteurs grand public, une centaine issus du personnel municipal et une autre centaine des personnes âgées fréquentant les clubs seniors de la ville. Le reste du public provenait de trois entreprises : Mitsubishi Jisho Investment, une société immobilière japonaise, la Société générale de Boulogne-Billancourt et Exa conseil immobilier. Selon l'enquête réalisée auprès des 370 visiteurs de la ZAC entre le 13 octobre et la fin janvier 2008, 80 % d'entre eux sont des habitants de Boulogne-Billancourt, des Hauts-de-Seine (Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Chaville, Clamart, Montrouge, Bagneux, Vanves, etc.), de Paris et de la région parisienne. Parmi eux, on compte des retraités, d'anciens salariés de Renault, d'étudiants (notamment en architecture et en urbanisme), avides de connaître les détails techniques des projets en cours. Les acheteurs potentiels d'appartements, les acquéreurs de logements sur la rive de Billancourt (qui souhaitent voir l'état d'avancement de l'opération...) sont aussi fort nombreux, de même que les personnes souhaitant ouvrir un commerce dans le nouveau quartier.

La visite a permis à la grande majorité des personnes de découvrir les grandes lignes de l'opération d'aménagement, dont ils ignoraient pour la plupart les détails. C'est pourquoi la découverte du pavillon d'information, situé rue Yves-Kermen, à l'angle de l'avenue Émile-Zola, est particulièrement appréciée car elle permet de visualiser où seront localisés les principaux équipements. La richesse et la qualité de l'information présentée (plans, stores, maquettes, films...), ainsi que le film en trois dimensions qui y est projeté retiennent particulièrement l'attention. Depuis le début 2007, en dehors des visites commentées, le pavillon d'information a reçu pas moins de 300 personnes par mois.

Concrètement, la visite permet de visualiser les premières réalisations et de découvrir notamment le Pont Renault créé par l'architecte Marc Barani qui relie l'île Seguin à la rive de Billancourt, l'immeuble de bureaux de l'architecte Jean-Paul Viguier situé sur

L'immeuble de bureau réalisé par Jean-Paul Viguier sur l'îlot A1.

l'îlot A1, qui sera le premier immeuble livré de l'opération. À ces côtés, la construction d'un bâtiment de 13 400 m² dessiné par Vincent Cornu destiné à accueillir des logements et des commerces est déjà bien avancée. Conçu par le grand architecte Norman Foster, le siège social des laboratoires Ipsen sera quant à lui, le premier immeuble occupé dans quelques semaines sur l'îlot D2A. L'édification de l'immeuble adjacent de 175 logements conçu par l'Atelier 234 est en cours. Sa livraison est prévue au début de l'année prochaine. En outre, les visiteurs, parmi lesquels de nombreux anciens salariés de Renault, découvrent la place importante accordée aux espaces de jardins, de promenade ainsi qu'aux établissements culturels et apprécient la prise en compte de la dimension environnementale des projets. Les questions des visiteurs sur le label HQE (Haute qualité environnementale) ou les toitures végétalisées ne manquent pas, aux dires des conférencières spécialisées chargées de recevoir le public.

■ Hubert Kernéïs

Témoignages de visites

Sylvia et Mihai Demetrescu, Boulogne-Billancourt

« Nous habitons Boulogne-Billancourt depuis 2002 et comme nous nous promenons beaucoup dans la ville, à pied et à bicyclette, nous avons au fil du temps pris plusieurs dizaines de photos des anciens terrains Renault, et cela au fur et à mesure des démolitions. Nous étions donc très intéressés pour savoir ce qui serait construit sur ce périmètre. Le 15 décembre – c'était le jour de l'anniversaire de Mihai – nous avons invité sept autres personnes à la visite organisée sur le site par la mairie. Ce qui nous a beaucoup plu, c'est de voir comment on conçoit de nos jours une ville nouvelle, et d'essayer d'imaginer comment un nouveau quartier allait sortir de terre. La visite nous a appris énormément de choses. Le seul regret c'est que nous n'ayons pas pu visiter l'Île Seguin en raison des travaux qu'il y avait ce jour-là sur le nouveau pont d'accès. Mais ce n'est que partie remise ! Nous avons trouvé que les explications étaient très intéressantes et la maquette du pavillon d'information nous a permis de bien visualiser les aménagements futurs, de voir où seraient localisées les rues, les parcs... J'ai trouvé par ailleurs intéressant que certains des anciens bureaux de la Régie soient préservés. C'est une bonne idée.»

M. et Mme Dalbaret Micheline 66 ans et Jacques 76 ans, Boulogne-Billancourt, retraités

« Nous habitons Boulogne-Billancourt depuis 1965 et nous nous intéressons beaucoup à ce qui s'y passe. Nous avions déjà visité le pavillon d'information auparavant et la promenade en bus nous a permis, avec un peu d'imagination, de nous représenter ce que le quartier va devenir. On a ainsi pu prendre conscience de la réalité de ce chantier pharaonique. Et nous rendre compte de l'emplacement des futurs équipements. Le projet nous plaît énormément et nous espérons bien pouvoir le voir terminé dans les années à venir. »

△ Dos à l'île Seguin, l'arrivée du pont Renault sur le Trapèze.

Ginette Grelier, ancienne de la Régie Renault, Boulogne-Billancourt, 79 ans

« J'ai travaillé pendant 30 ans chez Renault, jusqu'en 1985. D'abord comme perforatrice au magasin des pièces de rechange, puis au service voyages qui se trouvait au-dessus du garage de la direction, sur les quais. J'ai aussi longtemps habité dans les logements Renault rue de Clamart et je fréquente toujours la salle de gym Renault, rue du Point-du-Jour. C'est donc toujours très émouvant pour moi de revenir dans le quartier, car j'ai des oncles et des cousins qui ont travaillé chez Renault. Je suis très contente que le bâtiment de la direction subsiste et j'espère que l'on maintiendra l'enseigne Renault au-dessus du portail d'entrée, place Nationale (Ndlr Jules-Guesde). La visite est intéressante, mais je trouve que la maquette permet plus, pour l'instant, de se rendre compte du futur quartier. À l'avenir je ne manquerai pas de venir le visiter régulièrement avec ma fille qui collectionne beaucoup de documents sur la vie de Boulogne-Billancourt. »

■ Propos recueillis par H. K.

Dates des visites et contacts

Pour le grand public : tous les samedis à 15h (hors vacances scolaires)
Pour les clubs seniors de la ville : les mercredis à 14h30
Pour le personnel municipal : les jeudis à 12h30
Pour les entreprises : les vendredis à 12h30
Des visites « spéciales » sont organisées sur demande, notamment pour les entreprises ou les scolaires
Durée de visite en minibus : 1 heure
Départ du minibus : devant la mairie de Boulogne-Billancourt
Pour s'inscrire aux visites, contactez le BBT (Boulogne-Billancourt Tourisme), 202 boulevard Jean-Jaurès
• Tél. : 01 55 18 50 50 - Fax : 01 46 03 22 52
Courriel : tourisme@mairie-boulogne-billancourt.fr

Qui a choisi d'acheter dans le nouveau quartier ?

Une enquête de l'Observatoire de la population révèle le profil des futurs premiers habitants des Rives de Seine. Elle permettra à la ville de mieux les accueillir et d'adapter, si les résultats obtenus en temps réel le justifient, le programme d'équipements publics de proximité prévu. Premiers résultats d'une enquête prospective, rarement mise en œuvre en France.

« Afin de vérifier si le programme des équipements publics de l'opération Seguin-Rives de Seine (crèches, écoles, etc.) correspond aux besoins des futurs habitants du nouveau quartier, la municipalité et la SAEM Val de Seine aménagement ont décidé de se donner les moyens de mieux connaître •••

••• *le profil de ces derniers* », explique Jean-Pierre Fourcade, maire adjoint chargé des Affaires financières et du budget, de l'Intercommunalité et de l'aménagement de la ZAC Seguin - Rives de Seine et président de la SAEM Val de Seine aménagement. Les résultats d'une première enquête, diligentée par l'Observatoire de la population de la ville et dont la méthodologie a été confiée à Jean-Claude Driant, urbaniste spécialiste des questions de logement et d'habitat à l'université Paris 12 (voir interview) viennent d'être remis à la ville et présentés aux associations membres du groupe de travail « observatoire de la population » de la commission de concertation Seguin - Rives de Seine. Cette enquête porte sur un total de 552 logements vendus par DBS (groupe de différents promoteurs privés) sur les différents lots du Trapèze ouest. Ceux-ci seront livrés, rappelons-le, en 2009 et 2010.
Afin de bien comprendre la portée et la signification des premiers résultats recueillis entre octobre 2006 et novembre 2007, il convient de préciser que les résultats ne concernent que des logements libres vendus en accession. L'enquête procède par extrapolation pour les logements achetés en vue d'être mis en location (environ 50 % des logements vendus). Les logements sociaux ne peuvent pour l'instant pas faire l'objet d'investigations, la composition des ménages de ces logements ne pourra être connue qu'après l'entrée des locataires dans leur logement.

Quels enseignements en tirer ?

30 % de Boulonnais, des familles désireuses de rester à Boulogne-Billancourt

Le premier enseignement porte sur les types de logements vendus ou mis en vente : 31 % de ceux-ci sont des F4 et F5 (38 % du total ayant une surface habitable de plus de 70 m²) et 45 % sont de type F1 ou F2. La taille des ménages appelés à occuper les logements mis en vente sera, elle, de 2,08 personnes par logement en moyenne, soit un taux légèrement inférieur à celui de la ZAC centre-ville, mais sensiblement égal à celui de l'ensemble de l'agglomération. Ce taux d'occupation devrait toutefois remonter après attribution des logements sociaux attendus sur la zone.
Autre enseignement : les ménages d'une personne représentent 41 % du total. Ce taux peut être considéré comme élevé, bien qu'il soit inférieur à ce qu'il est dans le reste de la ville (46 %). Les ménages de deux personnes représentent 28 % de l'ensemble. Toutefois, les jeunes ménages ayant acquis un F3 ou plus s'agrandiront probablement. Concernant le nombre d'enfants par ménage, 64 % de ceux qui s'installeront en 2009 ou 2010 n'auront pas d'enfant. Parmi les ménages ayant des enfants, ce sont essentiellement des ménages avec 1 ou 2 enfants. Exprimé en données démographiques, le nombre moyen d'enfants par logement est de 0,59 enfant par ménage.
Il faut noter que si 43 % des ménages de 25-40 ans n'ont pas d'enfants, ceux-ci, dans un ratio de 78 %, ont acquis un F3 ou plus en prévision de l'agrandissement de leur famille.
Concernant la provenance géographique, 30 % des acquéreurs sont déjà Boulonnais, 33 % résident à Paris et 17 % dans les Hauts-de-Seine. 43 % des Boulonnais qui acquièrent un logement habitent les quartiers suivants : Renault-Billancourt, Point-du-Jour et Vaillant-Marcel-Sembat. Autre spécificité : ce sont majoritairement des ménages avec enfants, ce qui suggère que leur déménagement prochain répond à un désir de trouver à proximité un logement plus grand pour loger une famille susceptible de s'agrandir. Cela est confirmé par le fait que les acquéreurs déjà boulonnais ont plus d'enfants que les non boulonnais et que ces enfants sont plus âgés.

Ces enquêtes se poursuivront pendant toute la réalisation du futur quartier. À partir de 2009 / 2010, la part des logements aidés, correspondant à un tiers du nombre total de logements construits dans le secteur, pourra également être analysée.

■ H. K.

3 questions à

Jean-Claude Driant,

professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris (université Paris 12)

« Une démarche originale et innovante »

***BBI :* En tant qu'urbaniste, spécialiste de l'habitat, vous avez été chargé par la SAEM Val de Seine et la ville de Boulogne-Billancourt d'élaborer l'enquête destinée à mieux connaître les futurs habitants du huitième quartier. Quels sont les enseignements que vous en avez tirés ?**

La première chose qu'il faut signaler c'est la grande originalité de la démarche. À ma connaissance, sur une opération d'aménagement aussi vaste que celle de l'opération Seguin - Rives de Seine, c'est la première fois qu'une municipalité fait une enquête prospective de cette ampleur afin de mieux connaître ses futurs habitants et de savoir si les équipements prévus seront adaptés à leurs besoins. En général, ce sont les promoteurs qui font ce genre d'études dans une logique marketing. Au niveau des villes on se contente le plus souvent des projections démographiques les plus simples. À Boulogne-Billancourt, on a souhaité disposer d'une étude plus affinée du type de familles qui vont emménager sur la zone dans les années à venir. C'est ce qui permettra d'anticiper sur les besoins futurs en termes d'équipements (taille des crèches ou des écoles par exemple). Concernant le questionnaire lui-même, sa simplicité a permis d'avoir un excellent taux de réponse, proche de 100 %.

Les résultats vous ont-ils surpris ?

Les résultats sont conformes à ce que l'on pouvait en attendre.
L'un des résultats les plus intéressants à noter est que les plus grands logements – de type F4 par exemple – ont été dans une très forte proportion achetés par des Boulonnais qui sont à l'étroit dans leur logement actuel, ou qui prévoient un agrandissement de leur famille. On peut d'ores et déjà en conclure que l'offre de logements proposée correspond à une demande de la population, qui trouve là l'occasion de pouvoir continuer à habiter à proximité. C'est donc une bonne nouvelle, puisque la tendance en région parisienne est plutôt que les familles s'éloignent du centre de l'agglomération, dès qu'elles ont plusieurs enfants.

Qu'en est-il des plus petits logements ?

Je m'attendais à ce que les F2 soient plus achetés par des foyers de 55-60 ans en prévision de leur retraite. Il existe en effet un réel marché de ce type en proche banlieue et dans Paris : de futurs retraités qui veulent vivre à la campagne, tout en gardant un pied-à-terre près de Paris. En réalité il n'en est rien, pour l'instant : la moitié des petites surfaces achetées – F1, F2, F3 – le sont en prévision de la location, ce qui est aussi une surprise. Étant donné les prix d'achat, on peut supposer que les rendements locatifs ne seront pas aussi élevés qu'espérés. Ceci dit, on peut faire l'hypothèse que ces achats sont aussi reliés à l'anticipation de la retraite, les acheteurs ayant déjà prévu, au bout de neuf ans – la période de location requise afin de bénéficier des dispositifs fiscaux comme celui de la loi de Robien – d'habiter eux-mêmes ces logements loués dans un premier temps.

■ Propos recueillis par Hubert Kernéïs

Louer un appartement en toute sécurité grâce au PASS-GRL®

△ Bertrand Goujon, directeur général de l'UESL, Jean-Pierre Fourcade, président de la Communauté d'agglomération Val de Seine et François Kosciusko-Morizet, vice-président lors de la signature de la convention.

C'est une première dans les Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération Val de Seine, a signé le 11 janvier dernier, une convention avec les partenaires sociaux du 1 % logement, réunis au sein de l'Union d'économie sociale pour le logement. L'objectif : vaincre les réticences des propriétaires à mettre leur bien en location et remettre sur le marché plusieurs centaines de logements vacants.

Comment ?

Un nouvel outil, le PASS-GRL®, permet, grâce à une garantie des paiements des loyers pour le bailleur, un assouplissement des seuils de solvabilité du locataire et un traitement adapté des incidents de paiements, de favoriser l'accès au logement des jeunes ménages, des salariés en CDD souvent écartés du marché locatif privé par les exigences des bailleurs. La Communauté d'agglomération Val de Seine propose à tous les propriétaires de logement vacant depuis plus de deux ans de prendre en charge le coût de l'assurance PASS-GRL®.

Les + pour le locataire

• Accéder à un logement locatif choisi.
• Être dispensé de fournir une caution personne physique ou morale.
• Bénéficier d'un accompagnement social en cas de besoin.

Les + pour le bailleur

• Mettre en location son logement avec la garantie d'indemnisation en cas d'incident de paiement.
• Pouvoir louer ou relouer rapidement sans risque.
• Obtenir le paiement des travaux de remise en état de son logement en cas de détériorations du fait du locataire.

Renseignements

Pour renseigner précisément les propriétaires, la Communauté d'agglomération Val de Seine met en place un **numéro vert : 0 800 200 320** (du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h) et **une permanence** en mairie de Boulogne-Billancourt le mardi de 15h à 19h (au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, dans le box n° 4).

Des informations sont également disponibles sur le site **www.passgrl.fr/**

Boulogne-Billancourt à la carte

Ce service gratuit est là pour faciliter le quotidien de chacun selon son âge, son style de vie et ses préoccupations ! La ville propose ce service **d'informations personnalisées par courriels** qui permet de recevoir des informations selon les centres d'intérêt de chacun : sport, culture, famille, enfance et jeunesse, actualités seniors, solidarité et santé... L'inscription est instantanée depuis la page d'accueil du site : **www.boulognebillancourt.com**.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions pour la rentrée 2008-2009 se déroulent à l'Espace accueil des familles au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville du lundi 14 janvier au samedi 8 mars pour les maternelles et du lundi 10 mars au samedi 26 avril pour les élémentaires.

Attestation d'accueil des ressortissants étrangers

Vous voulez accueillir un ou plusieurs membres de votre famille ou des amis étrangers ? Vous devez faire établir dans la mairie de votre lieu d'hébergement une attestation d'accueil pour une visite n'excédant pas trois mois. Ne peuvent figurer sur une même attestation d'accueil que l'invité, son conjoint et ses enfants mineurs (à l'exclusion de tout autre membre de la famille et a fortiori, d'amis ou de proches). Vous trouverez en mairie ou sur le site de la ville (**www.boulognebillancourt.com**, rubrique Vie municipale - formalités administratives) l'imprimé comportant la liste de l'ensemble des pièces à fournir, que vous devrez impérativement remettre dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, au service état civil, élections et formalités administratives, au dépôt de votre dossier. Cette attestation pourra être retirée par le demandeur muni de sa pièce d'identité et du récépissé qui lui aura été remis lors du dépôt de la demande, ou par un mandataire muni des mêmes pièces, d'une procuration manuscrite et de sa propre pièce d'identité.

À savoir : la présence de l'hébergeant est obligatoire au moment du dépôt de la demande, afin de remplir sur place le formulaire d'attestation d'accueil. S'il ne peut pas accomplir cette formalité lui-même, il pourra se faire accompagner d'un tiers pour remplir le formulaire à sa place. Un formulaire ou un dossier non complètement renseigné ne pourra pas faire l'objet d'un dépôt en mairie.

L'hébergé ou l'hébergeant devra également souscrire une assurance qui couvrira, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 €, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées par l'hébergé pendant toute la durée du séjour en France. Si vous n'entendez pas assurer l'hébergé vous-même, l'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

Enfin, prévoyez 45 € (timbre spécial OMI - Office des migrations internationales) pour chaque demande de validation d'attestation d'accueil et quelles que soient les suites réservées à la demande.

Les délais d'obtention sont de deux à quatre semaines. Attention ! En raison des délais importants pour l'obtention du visa, les demandes devront être déposées suffisamment à l'avance car la période indiquée sur l'attestation d'accueil doit coïncider avec celle du séjour figurant sur le visa.

• Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives. Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. 26, avenue André-Morizet. Tél. : 01 55 18 53 00.
Horaires d'ouverture : du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h15, le vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h45.

Actualités en bref

Un chantier d'insertion au Pont-de-Sèvres

Signé en juillet dernier par la ville, le conseil général et l'État, le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) prévoit notamment la mise en œuvre d'actions ciblées dans le domaine de l'emploi dans les quartiers de Boulogne-Billancourt relevant de la politique de la ville.

C'est dans ce cadre que la Maison des entreprises et de l'emploi du Val de Seine avec sa plateforme des métiers du bâtiment, l'Agence nationale pour l'emploi, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le conseil général se sont mobilisés pour mettre en place un premier chantier d'insertion. Seize personnes, dont une femme, issues des quartiers du Pont-de Sèvres, du square de l'Avre et des Moulineaux, de la résidence Dumas-Berthelot et de Sèvres ont démarré l'aventure fin décembre dernier, embauchées en contrats aidés (contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi).
L'objectif pour ces demandeurs d'emploi disposant d'un faible niveau de qualification ? Suivre une formation qui leur permettra de rebondir et d'accéder plus facilement à un emploi stable.
L'OPAC de Paris, propriétaire de nombreux immeubles dans le quartier du Pont-de-Sèvres, souhaitait mener un important chantier de rénovation. Un support idéal pour permettre à ces huit jeunes de moins de 25 ans et ces huit adultes d'acquérir à la fois une formation et une première expérience professionnelles dans les métiers porteurs du bâtiment. Grâce à Médiation conseils, l'organisme de formation, ils vont durant neuf mois bénéficier d'un véritable contrat de travail, d'une rémunération, d'une formation pratique et théorique. Au programme, un chantier de second œuvre qui vise à réhabiliter les parties communes (halls d'entrée, paliers et escaliers de services) de deux cages d'escaliers dans un immeuble de treize étages situé place Haute (108, rue Castéja). Tour à tour plâtrier, peintre, carreleur faïencier et mosaïste, les seize bénéficiaires de ce dispositif le savent bien, ce chantier d'insertion n'est qu'une étape dans leur parcours d'insertion. Motivés, accompagnés, ils mettent certainement une chance supplémentaire de leur côté. Une expérience que la Maison des entreprises et de l'emploi du Val de Seine et ses partenaires devraient renouveler.

△ Jean-Rémy (en haut) et Marco (en bas) travaillent à la rénovation des cages d'escalier.

• Renseignements :
Maison des entreprises et de l'emploi du Val de Seine - plateforme des métiers du bâtiment - 59, rue Yves-Kermen . Tél. : 01 55 18 55 34. Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Courriel : plateformebtp@mairie-boulogne-billancourt.fr

Quotient familial
pensez à réviser

Les familles qui souhaitent bénéficier des services municipaux dans le courant de l'année 2008/2009 sont invitées à se présenter à l'Espace accueil des familles - carte B plus B situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville pour faire constituer ou renouveler leur quotient familial.
La carte de quotient familial permet à tous les Boulonnais (et les Sévriens) de bénéficier de dégressivités tarifaires pour les prestations municipales en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. Le quotient familial est révisable chaque année pour l'année scolaire suivante.

Les documents originaux demandés sont :
• carte de quotient familial 2007/2008 (en cas de révision),
• livret de famille ou extrait de naissance des enfants à charge (pour les célibataires, la carte nationale d'identité suffit),
• avis d'imposition ou de non imposition portant sur l'année 2006.
• Pour les personnes ayant à charge une personne handicapée : la carte d'invalidité au taux de 80 %.
En cas de changement de situation familiale ou professionnelle depuis 2006 (perte d'emploi ou reprise d'activité, congé parental, divorce, séparation, naissance, décès ...) ou en cas de changement de domicile, il conviendra de présenter les documents justificatifs originaux.

• Espace accueil des familles - carte B plus B, rez-de-chaussée de l'hôtel de ville - La période de révision s'étend du lundi 18 février au lundi 30 juin 2008 aux horaires suivants: du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h45.

Avocat, écrivain, médiateur, conciliateur et architecte vous conseillent

Problème juridique ou administratif, relations difficiles avec un voisin, victime d'une escroquerie ? Mairie et associations proposent des permanences gratuites pour vous aider.

La mairie

Avocats conseil

Pour tout problème d'ordre juridique. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile.

• **Permanences : bureau n° 1, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Mardi de 18h30 à 20h (7 personnes maximum reçues), vendredi de 16h à 17h30 et samedi de 9h30 à 11h. Pour le vendredi et le samedi, prise de rendez-vous obligatoire à l'accueil de la mairie ou au 01 55 18 53 00.**

Écrivain public

Aide à la rédaction de courriers. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile.

• **Permanences : bureau n° 3, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Mardi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et jeudi de 17h à 20h. Sur rendez-vous à l'accueil de la mairie ou au 01 55 18 53 00.**

L'écrivain public aide à la rédaction de courriers et de dossiers.

Médiateur

Bénévole désigné pour ses garanties d'impartialité et de discrétion par le conseil municipal, le médiateur écoute, explique, convainc, favorise le règlement à l'amiable des différends avec l'administration municipale.

• **Permanences : bureau n° 4, hall du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Lundi de 9h30 à 11h et de 14h à 15h30 et samedi de 9h30 à 11h. Sur rendez-vous au 01 55 18 49 36.**

Conciliateurs de justice

Les conciliateurs favorisent le règlement amiable de certains conflits d'ordre privé (rapports entre locataires et propriétaires, litiges avec les commerçants, problèmes de voisinage, etc.). Leurs interventions permettent d'éviter une action judiciaire parfois longue et coûteuse.

• **Permanences : 1er étage de l'hôtel de ville. Du lundi au vendredi de 9h à 12h. Sur rendez-vous au 01 55 18 49 36.**

Architecte conseil Haute qualité environnementale

À l'occasion du dépôt d'un permis de construire ou d'une simple demande d'autorisation de travaux, un architecte DPLG vous informe sur les performances énergétiques des matériaux et des différents modes de chauffage, dispense des conseils en matière d'isolation, de ventilation, de réduction de la consommation d'eau... et indique de quelles aides financières l'on peut bénéficier.

• **Renseignements et rendez-vous : direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Tél. : 01 55 18 49 53.**

Les associations

BBAV - Boulogne-Billancourt aide aux victimes

Plusieurs juristes se relaient pour accueillir les victimes de préjudices de toutes natures (pénal, civil, administratif...), les informent sur leurs droits (fonctionnement de la justice, procédure, indemnisation...), les assistent dans leurs démarches et éventuellement les orientent vers les services compétents (avocats, services sociaux...). Toute personne en détresse peut en toute confidentialité obtenir gratuitement écoute et conseils.

• **Permanences : 25, avenue André-Morizet. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, avec ou sans rendez-vous. Tél. : 01 47 12 03 80. Fax : 01 47 12 07 78. Courriel : abbav@orange.fr**

CIDFF - Centre d'information du droit des femmes et des familles

L'association répond à une mission d'intérêt général confiée par l'État en faveur des femmes et des familles. Elle favorise l'information et l'accès au droit pour les femmes et le public en général.

• **Siège : 3, rue des Quatre-Cheminées. Tél. : 01 41 31 08 74 ou 01 41 31 37 44. Fax : 01 41 31 22 60. Courriel : ciffcidfbb92@cidf.info**

Permanences juridiques

Information gratuite et anonyme par des juristes confirmées dans tous les domaines du droit (travail, personnes, logement, pénal, aide juridictionnelle, droits sociaux et vie quotidienne...). Sur entretiens individuels avec ou sans rendez-vous ou par téléphone dans les quatre permanences suivantes :

• **3, rue des Quatre-Cheminées (siège). Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 9h à 13h. Tél. : 01 41 31 08 74.**

• **8, allée Marcellin-Berthelot. Le lundi de 14h à 16h. Tél. : 01 46 05 93 02.**

• **Passerelle des associations. 13, square de l'Avre et des Moulineaux. Le mardi de 14h à 17h. Tél. : 01 46 21 20 13.**

• **Lieu social polyvalent. 1718, allée du Vieux-Pont-de-Sèvres. Le vendredi de 14h à 17h. Tél. : 01 46 09 97 01.**

Médiation familiale

Elle permet lors d'un conflit (problèmes de garde d'enfants, liens rompus entre grands-parents et petits-enfants, différends parents-enfants...) de rétablir ou d'améliorer la communication en offrant un lieu de parole et d'écoute confidentielle. Participation financière en fonction des revenus.

• **Information et prise de rendez-vous au 01 41 31 40 52. Courriel : ciff.mediation@cidf.info**

Conseil conjugal

Consultations pour difficultés dans la vie de couple (conflits, grossesses non désirées, difficultés affectives, sexuelles...) ou la vie relationnelle (dépendances, alcoolisme, toxicomanie). Les conseillers conjugaux et familiaux sont habilités à recevoir des mineurs.

• **Sur rendez-vous au 01 41 31 08 74 ou au 01 41 31 37 44.**